



<http://www.pcma-tennis.fr>

Parc Jean de la Fontaine  
1, Impasse Fleurus  
94700 MAISONS-ALFORT  
Tel : 01 48 99 16 42  
[pcma.tennis@gmail.com](mailto:pcma.tennis@gmail.com)

# Passing Club Maisons-Alfort

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

### ADULTE ETE du 1<sup>er</sup> avril au 31 août 2021

Un bulletin d'inscription par adhérent(e) :

Réservé au club	
Nom Prénom :	N° Licence :

**Réinscription :**  
**OUI – NON**  
Certificat médical à fournir, le cas échéant.

TARIFS 2019/2020				Cadre réservé au Club : 57 94 0483	
<b>Formules ADULTE / ÉTUDIANT</b>	Montant	Nombre	A régler	<b>Règlement en espèce : OUI – NON :</b>	
COTISATION ETE	150 €			----- Règlement par ..... chèque(s) : - Début avril : - Début mai : -----	
<b>TOTAL A REGLER :</b>				Règlement par CHEQUES VACANCES : ..... €      ou COUPONS SPORT : .....€	

<b>M./Mme NOM :</b>	<b>PRENOM :</b>	<b>N°</b>	<b>Rue/Avenue :</b>	<b>CP :</b>	<b>Ville :</b>
<b>Tél fixe :</b>	<b>Portable :</b>	<b>Email :</b>			

#### INFO LICENCE FFT

	NOM	Prénom	Date de naissance
1-			
2-			

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au secrétariat de l'association. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le PCMA s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en application le 25 mai 2018. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous devez vous adresser au *Secrétaire du Comité Directeur*. **Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les dispositions prises en matière de confidentialité du club. J'autorise le PCMA à reproduire et représenter mon image dans le cadre de sa communication : affiche, site internet, flyer.** Nous acceptons le règlement intérieur du club et nous nous engageons à le respecter.

Fait à Maisons-Alfort, le

« Bon pour accord »

Nom et signature de l'adhérent(e)